

Postulat « Augmenter la visibilité aux carrefours »

R.Rutta – 02.2022

La plupart des habitants de notre commune ont certainement remarqué qu'à quelques croisement des routes, la visibilité est restreinte et des fois pratiquement nulle. Les routes en zone « 30 », ayant une priorité de droite (pas toujours comprise et respectée), une augmentation de la visibilité avec de MIROIRS BIDIRECTIONNELS, judicieusement positionnés, réduirait les risques d'accident.

Quelques croisements critiques :

- Ch. de la Venoge – Ch. de la Rueyre
- Ch. de Crissier – Ch. des Boracles
- Ch. du Lussex – Ch. de la Roche (dans le virage)

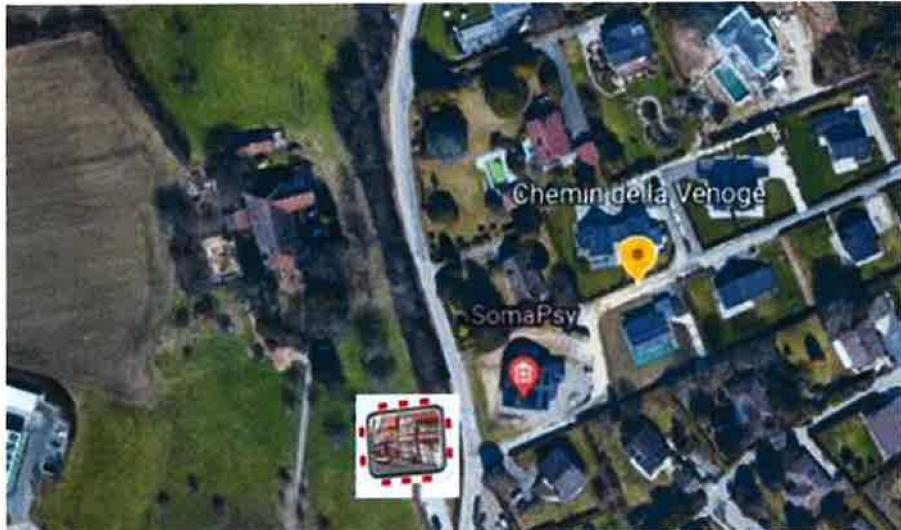
(D'autres croisements pourraient être rajoutés à cette liste.)

Exemples : Les miroirs existants au chemin de la Cure ou Praz-Fornay (voir page 3)

De même la création d'une « zone 20 » aux alentours de l'école, où les piétons ont la priorité, permettrait une dépose sécurisé des enfants ainsi qu'une traversée plus sûre du chemin de Beau-Cèdre. Les exemples (positifs) sont : le centre ville à Cheseaux ainsi que la place de la Gare à Renens.



Croisements : ch. de Crissier – Boracles et Lussex – la Roche



Croisement ch. de la Venoge - ch. de Rueyre



**Proposition « zone 20 »
à proximité de l'école**

Les miroirs existants



Miroir - chemin de la Cure



Miroirs - chemin de la Cure (2)



Miroir - chemin de Praz-Fornay